



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 août 2016  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

#### Onzième réunion

Genève, 18 et 19 octobre 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la onzième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 18 octobre 2016, à 10 heures\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport de la réunion précédente.
4. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE.

\* Les participants à la réunion au Palais des Nations sont priés de s'inscrire au plus tard deux semaines avant la réunion en utilisant la nouvelle procédure électronique, accessible à l'adresse suivante : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=1VqE7H>. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion ([http://www.unece.org/index.php?id=41733#/?](http://www.unece.org/index.php?id=41733#/)) ou contacter le secrétariat par courrier électronique ([cammile.marcelo@unece.org](mailto:cammile.marcelo@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, les participants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html)) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro : +41 22 917 1606.

GE.16-13684 (F) 190816 190816

**\*1613684\***

Merci de recycler



5. Séance spéciale sur le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et de son ouverture à une adhésion universelle.
6. Appui à la mise en œuvre de la Convention et à son application :
  - a) Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités ;
  - b) Comité d'application ;
  - c) Établissement de rapports au titre de la Convention ;
  - d) Élaboration d'un concept en vue d'une troisième évaluation globale.
7. Recensement, évaluation et diffusion des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières.
8. Les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières.
9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
10. Ouverture de la Convention, promotion et partenariats :
  - a) Favoriser l'adhésion en faisant connaître la Convention et en développant les capacités de mise en œuvre de ses dispositions ;
  - b) Coopération avec les partenaires ;
  - c) Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial.
11. Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales.
12. Centre international d'évaluation de l'eau.
13. Eau et accidents industriels.
14. Programme de travail en cours pour 2016-2018.
15. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail.
16. Questions diverses.
17. Clôture de la réunion.

## II. Annotations

1. La onzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau établie en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) se tiendra au Palais des Nations, à Genève. Elle commencera le mardi 18 octobre 2016 à 10 heures et se terminera le mercredi 19 octobre 2016 à 17 h 30. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur le site Web de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe (CEE)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir <http://www.unece.org/index.php?id=41733#/>.

## **Séance spéciale sur le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et de son ouverture à une adhésion universelle**

2. La onzième réunion sera organisée autour de deux grands axes thématiques : le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et son ouverture à l'adhésion de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016. Une séance spéciale sera consacrée le 18 octobre à ces deux thèmes, afin d'examiner les principales réalisations en matière de coopération concernant les eaux transfrontières au titre de la Convention ces vingt dernières années et les défis à venir. À la fin de la journée, le Gouvernement suisse donnera une réception à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention et de son ouverture à une adhésion universelle.

### **Autres points inscrits au programme de travail**

3. Les participants examineront de façon plus approfondie des questions liées à l'ouverture de la Convention, à sa promotion et aux partenariats. En particulier, ils réfléchiront à la façon dont la Convention devrait évoluer pour appuyer au mieux la coopération concernant les eaux transfrontières au niveau mondial et ils commenceront à réfléchir à la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial, en ce qui concerne la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau) et le rôle des principaux partenaires. Un projet de stratégie mondiale sera présenté à la Réunion des Parties à la Convention pour examen et adoption à sa huitième session en 2018.

4. Le Groupe de travail examinera, entre autres, l'exécution du programme de travail pour 2016-2018 (ECE/MP.WAT/49/Add.1) ainsi que les progrès accomplis s'agissant des évaluations des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne et de son processus de dialogues sur les politiques nationales, et des activités menées dans le cadre de l'eau et des accidents industriels, ainsi que de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.

## **1. Ouverture de la session et élection du Bureau**

*Horaire indicatif : 10 h 10-10 h 15, mardi 18 octobre*

5. L'ouverture de la session sera présidée par des représentants de haut niveau des Parties à la Convention et de la CEE. Ensuite, le Groupe de travail élira ses coprésidents, compte tenu du fait qu'à sa septième session (Budapest, 17-19 novembre 2015), la Réunion des Parties a désigné M<sup>me</sup> Heide Jekel (Allemagne) et M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande) pour préparer la session en cours du Groupe de travail.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Horaire indicatif : 10 h 15-10 h 20, mardi 18 octobre*

6. Les coprésidents du Groupe de travail ouvriront la réunion. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'exposé dans le présent document.

7. Les coprésidents présenteront le contexte et les principaux objectifs de la réunion.

*Documentation*

Ordre du jour provisoire annoté de la onzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2016/1).

### **3. Adoption du rapport de la réunion précédente**

*Horaire indicatif : 10 h 20-10 h 30, mardi 18 octobre*

8. Le Groupe de travail devrait adopter le rapport sur les travaux de sa dixième réunion (Genève, 24 et 25 juin 2015).

*Documentation*

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur les travaux de sa dixième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2015/2).

### **4. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE**

*Horaire indicatif : 10 h 30-10 h 35, mardi 18 octobre*

9. Le secrétariat informera les participants de l'état de la ratification de la Convention, en rappelant que les amendements aux articles 25 et 26 ouvrant la Convention à l'adhésion des pays non membres de la CEE sont entrés en vigueur à la date du 6 février 2013 et sont devenus opérationnels le 1<sup>er</sup> mars 2016, la Convention devenant de fait un cadre universel pour la coopération relative aux eaux transfrontières.

*Documentation*

État des ratifications de la Convention sur l'eau, de ses amendements et de ses Protocoles (WG.1/2016/INF.1).

### **5. Séance spéciale sur le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et de son ouverture à une adhésion universelle**

*Horaire indicatif : 10 h 35-11 h 45, mardi 18 octobre*

10. La Convention est entrée en vigueur le 6 octobre 1996. Au cours des vingt dernières années, elle a prouvé son utilité sur le terrain pour ce qui est du renforcement de la coopération concernant les eaux transfrontières, de l'appui à l'élaboration des accords, de la création et du renforcement des institutions communes. De plus, elle a servi d'instance intergouvernementale pour le renforcement et l'amélioration au jour le jour de la coopération relative aux eaux transfrontières. Son cadre institutionnel a appuyé des États parties ou non dans sa mise en œuvre, en facilitant le partage d'expériences, l'élaboration d'outils et la promotion de l'assistance mutuelle, tout en adaptant constamment ses travaux à l'évolution des besoins des pays<sup>2</sup>.

11. Au 1<sup>er</sup> mars 2016, la Convention était ouverte à l'adhésion de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et plusieurs États non membres de la CEE ont déjà engagé le processus d'adhésion. Cette ouverture ouvre de nombreuses perspectives aux Parties existantes ou potentielles, ainsi qu'aux autres acteurs intervenant dans l'appui à la coopération relative aux eaux transfrontières. En même temps, un certain nombre de défis doivent être relevés afin que la Convention soit la plus efficace possible au niveau

---

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements, voir *L'ouverture mondiale de la Convention sur l'eau de 1992* (brochure) (ECE/MP.WAT/43) et *La Convention sur l'eau : au service de la planète* (brochure, 2012), disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

mondial. À cet égard, les vues des pays n'appartenant pas à la région de la CEE seront essentielles pour orienter et organiser les travaux à venir au titre de la Convention.

12. La séance spéciale servira de cadre pour passer en revue et célébrer les réalisations des vingt années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention, et examiner les enseignements tirés et les défis à venir. Elle permettra à des États parties et non parties au sein et en dehors de la région de la CEE, ainsi qu'à des organisations internationales et non gouvernementales de témoigner brièvement de leur expérience dans l'application ou dans l'appui à l'application de la Convention, et de formuler leurs attentes, compte tenu en particulier de l'ouverture de la Convention à l'adhésion universelle.

## 6. Appui à la mise en œuvre de la Convention et à son application

*Horaires indicatifs : 11 h 45-13 h 00 et 15 h 00-15 h 45, mardi 18 octobre*

### a) Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités

13. Le secrétariat informera le Groupe de travail des progrès accomplis dans le cadre de différents projets d'appui à l'application de la Convention dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, menés avec l'appui du Conseiller régional de la CEE pour l'environnement. Le Groupe de travail formulera des observations, s'il y a lieu, notamment au sujet de l'avenir de ces projets.

### b) Comité d'application

14. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la sixième réunion du Comité d'application (Genève, 3 et 4 mai 2016), ainsi que des projets d'avenir du Comité, notamment en rapport avec l'ouverture de la Convention à l'adhésion universelle et avec la nouvelle tâche que le Bureau a confiée au Comité : appuyer le secrétariat pour répondre aux demandes d'information des futurs nouveaux États parties.

#### *Documentation*

Rapport de la sixième réunion du Comité d'application (ECE/MP.WAT/IC/2016/2).

Décision VI/1 relative à l'appui à la mise en œuvre et au respect de la Convention (voir ECE/MP.WAT/37/Add.2).

Décision VII/1 relative aux questions générales liées à l'application (voir ECE/MP.WAT/49/Add.2).

### c) Établissement de rapports au titre de la Convention

15. À sa septième session, la Réunion des Parties a adopté la décision VII/2 (voir ECE/MP.WAT/49/Add.2) qui introduit un mécanisme d'établissement de rapports au titre de la Convention. Conformément à cette décision, l'établissement des rapports commencera par un exercice pilote en 2016-2017 pour tester le modèle joint en annexe. Cette décision encourage toutes les Parties et les non-Parties, en particulier celles qui partagent des bassins avec des Parties et celles qui envisagent d'adhérer à la Convention, à participer à l'exercice pilote d'établissement de rapports et à soumettre au secrétariat sous forme électronique leurs formulaires remplis en anglais, français ou russe, ainsi que leurs observations sur le modèle de présentation des rapports. À partir des rapports soumis, le secrétariat établira un rapport de synthèse donnant un aperçu de l'application de la Convention et du renforcement de la coopération relative aux eaux transfrontières.

16. Le Groupe de travail sera informé des délais et des modalités concernant l'exercice pilote d'établissement de rapports, en tenant compte en particulier de la nouvelle date butoir de soumission des rapports fixée au 28 février 2017.

17. Le Groupe de travail sera également informé du processus de définition des indicateurs mondiaux applicables aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 6 relatif à l'eau potable et à l'assainissement et sa cible 6.5 sur la gestion intégrée des ressources en eau et la coopération transfrontières, avec l'indicateur proposé 6.5.2 sur la proportion de la zone du bassin transfrontières donnant lieu à un mécanisme opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau. Le Groupe de travail sera informé des nouvelles étapes du processus de suivi et d'examen des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable et les efforts visant à créer des synergies nécessaires avec l'examen ultérieur de la cible 6.5.

18. Enfin, le Groupe de travail examinera la préparation du rapport de synthèse ainsi que son utilisation aux fins du suivi et de l'examen des progrès accomplis vers la réalisation de la cible 6.5, en rapport avec la coopération transfrontière.

#### *Documentation*

Décision VII/2 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention (voir ECE/MP.WAT/49/Add.2).

#### **d) Élaboration d'un concept en vue d'une troisième évaluation globale**

19. Deux évaluations globales de l'état des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières des parties européennes et asiatiques de la région de la CEE ont été menées, au titre de la Convention, en 2007 et en 2011<sup>3</sup>. À sa septième session, la Réunion des Parties a chargé le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de faire une proposition concernant une troisième évaluation globale, précisant notamment la portée géographique et thématique (en tenant compte de l'ouverture de la Convention à l'adhésion universelle), les modalités et les partenaires d'exécution, les options de financement et les liens avec d'autres processus en cours comme l'établissement de rapports au titre de la Convention ou le Programme d'évaluation des eaux transfrontières. Le Groupe de travail sera informé des projets liés à la préparation de cette proposition. Des acteurs concernés dans des initiatives similaires seront invités à présenter leurs projets et leurs projets d'avenir, et éventuellement invités à collaborer à la troisième évaluation globale au titre de la Convention.

## **7. Recensement, évaluation et diffusion des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières**

*Horaires indicatifs : 15 h 45-16 h 30, mardi 18 octobre*

20. À sa septième session, la Réunion des Parties a décidé d'aider les Parties et d'autres États, sur demande, à améliorer la coopération concernant leurs eaux transfrontières : a) en mettant en relief la possibilité, pour les pays qui coopèrent, d'en retirer une série diverse d'avantages substantiels en s'inspirant de la note d'orientation sur les avantages

---

<sup>3</sup> *Première Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.E.19, disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/publications/pub76.html> ; et *Deuxième Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.II.E.15), disponible à l'adresse <http://www.unece.org/?id=26343>.

de la coopération relative aux eaux transfrontières ; et b) en offrant un cadre pour évaluer et faire connaître ces avantages afin d'aider au renforcement de la coopération.

21. Le Groupe de travail sera informé de l'application de la note d'orientation dans un certain nombre de bassins et de régions du monde, notamment les bassins d'Okavango et de Drina, et du projet d'application à un bassin situé dans la zone géographique de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que des initiatives similaires menées par des partenaires. Le Groupe de travail examinera également les manifestations d'intérêt et la poursuite d'autres activités dans ce domaine.

#### *Documentation*

*Note d'orientation sur le recensement, l'évaluation et la mise en lumière des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières (ECE/MP.WAT/47)*<sup>4</sup>.

## **8. Les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières**

*Horaire indicatif : 16 h 30-17 h 15, mardi 18 octobre*

22. À sa septième session, la Réunion des Parties a adopté la méthodologie relative à l'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, élaborée pendant la période triennale 2013-2015, en a encouragé l'utilisation et a décidé de procéder à d'autres évaluations de ces interactions et d'en faire connaître les conclusions et les solutions retenues. Les progrès accomplis dans ce domaine seront présentés, en particulier les conclusions du rapport de synthèse et les évaluations en cours concernant le bassin de Drina et le système aquifère du nord-ouest du Sahara, ainsi que la suite donnée aux évaluations des bassins de l'Alazani/Ganykh, de la Save et du Syr-Darya. Des représentants de ces bassins seront invités à faire des observations. D'autres acteurs intervenant dans des activités similaires pourraient également partager leur expérience.

23. Le Groupe de travail examinera la mise en forme finale des évaluations des bassins ainsi que les activités futures dans ce domaine, en particulier l'atelier mondial sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (Genève, 6 et 7 décembre 2016) et les contributions à d'autres processus.

24. La Réunion des Parties a également décidé de réunir des bonnes pratiques et des exemples de répartition de l'eau, de partage de l'eau et de partage des avantages, notamment en organisant un atelier mondial en 2017 sur ces questions. Le Groupe de travail devra donc décider comment mener ces tâches, en précisant le calendrier des activités futures et les partenaires qui interviendront dans ces activités.

#### *Documentation*

*Concilier différentes utilisations des ressources dans les bassins transfrontières : évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (ECE/MP.WAT/46)*<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=41340&L=0>.

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=41427&L=0>.

## 9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

*Horaire indicatif : 17 h 15-18 h 00, mardi 18 octobre*

25. Le Groupe de travail sera informé des résultats du sixième atelier sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (Genève, 13 et 14 septembre 2016), de la huitième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 15 septembre 2016) et des progrès concernant les projets pilotes et autres activités menées dans le cadre du réseau mondial de bassins.

26. Le Groupe de travail examinera également les contributions aux processus mondiaux relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, notamment la préparation d'un guide des « paroles à l'action » sur la gestion des bassins fluviaux visant à donner des orientations concernant l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le Groupe de travail formulera des observations, s'il y a lieu, au sujet du travail accompli et examinera les activités qui pourraient être menées à l'avenir dans ce domaine.

27. Le Groupe de travail examinera le projet de stratégie révisée pour les activités à venir sur l'eau et le climat au titre de la Convention, tel que révisé par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat à sa huitième réunion, et discutera de sa mise en forme finale.

### *Documentation*

Projet de stratégie révisée pour les activités à venir sur l'eau et le climat au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2016/3).

## 10. Ouverture de la Convention, promotion et partenariats

*Horaire indicatif : 10 h 00-13 h 00 et 15 h 00-15 h 30, mercredi 19 octobre*

### a) Favoriser l'adhésion en faisant connaître la Convention et en développant les capacités de mise en œuvre de ses dispositions

28. Le Groupe de travail sera informé des résultats des ateliers nationaux consacrés à la Convention sur l'eau, organisés à la demande de pays n'appartenant pas à la région de la CEE et souhaitant adhérer à la Convention, à savoir pour l'Iraq (Aman, 10 et 11 janvier 2016) et Tunisie (Tunis, septembre 2016), ainsi que des mesures de suivi prises par ces pays. Il sera également informé des efforts déployés aux niveaux régional et mondial pour renforcer les capacités et la sensibilisation concernant la Convention.

29. Dans le cadre d'une table ronde suivie d'un débat dirigé par un animateur, les pays non membres de la CEE intéressés seront invités à présenter leur plan d'adhésion à la Convention et à débattre des attentes suscitées par l'ouverture de la Convention, mais également à faire part de leurs observations et leurs besoins concernant respectivement les activités passées et futures en matière de renforcement des capacités et autres activités visant à renforcer l'application de la Convention et la capacité d'y adhérer.

30. Le Groupe de travail examinera et approuvera les futures activités dans ce domaine pour promouvoir plus avant la Convention et renforcer les capacités en ce qui la concerne hors de la région de la CEE.



**b) Coopération avec les partenaires**

31. À sa septième session, dans sa décision VII/4, la Réunion des Parties a souligné l'importance des partenariats avec les organisations internationales, en particulier les commissions régionales et les autres membres d'ONU-Eau, les institutions financières, les organes communs, les organisations non-gouvernementales, les universitaires et les entreprises, pour renforcer la coopération concernant les eaux transfrontières, appuyer la mise en œuvre de la Convention sur le terrain et assurer l'exécution de son programme de travail. Elle a décidé de poursuivre et de renforcer encore la coopération avec les partenaires existants et de rechercher de nouveaux partenariats, en particulier dans le contexte de l'extension du champ d'application de la Convention à l'échelle mondiale, de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres engagements au niveau mondial. Elle a également décidé d'évaluer régulièrement les progrès et les lacunes constatées dans l'établissement de partenariats, ainsi que dans le cadre de l'élaboration de stratégies en vue de la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial et de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable concernant l'eau, aux réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.

32. Le Groupe de travail se penchera donc sur la coopération avec différents partenaires. En particulier, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les commissions régionales des Nations Unies et ONU-Eau seront invités à indiquer comment ils perçoivent les avantages de la mondialisation de la Convention pour leurs activités et comment ils pourraient appuyer l'application de la Convention au niveau mondial.

33. Le Groupe de travail sera informé des préparatifs en cours de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Genève 14-16 novembre 2016) et de son programme de travail pour 2017-2019, et examinera les possibilités de renforcement de la coopération entre la Convention et le Protocole.

*Documentation*

Projet de programme de travail pour 2017-2019 au titre du Protocole sur l'eau et la santé (à paraître).

Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (à paraître).

**c) Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial**

34. À sa septième session, la Réunion des Parties, en adoptant la décision VII/3 visant à établir un cadre pour la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial a chargé le Bureau et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, en coopération avec les non-Parties, les principaux partenaires et le secrétariat, d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial, qui porte notamment sur la relation avec la Convention sur les cours d'eau et le rôle des principaux partenaires, aux fins d'adoption à la prochaine session. Elle a aussi chargé les mêmes acteurs d'élaborer une stratégie pour la contribution de la Convention à la réalisation des objectifs de développement durable et cibles concernant l'eau, y compris les activités de suivi et de réexamen sous l'égide du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

35. Sur la base d'un document de synthèse établi par le Bureau avec l'appui du secrétariat, et en tenant compte des discussions sur ce point et sur les points précédents, le Groupe de travail examinera de façon interactive les moyens de réaliser les bénéfices et avantages de la Convention du fait de son ouverture à l'adhésion universelle, les nouveaux mécanismes et approches à mettre en place afin que les différents acteurs et parties

prenantes de la coopération transfrontière puissent contribuer à la Convention et en tirer parti, les objectifs prioritaires de la stratégie et les activités concrètes à mener. Par ailleurs, le Groupe de travail examinera et conviendra des étapes suivantes de l'élaboration de la stratégie.

*Documentation*

Document de synthèse sur la stratégie de mise en œuvre de la Convention sur l'eau au niveau mondial (WG.1/2016/INF.2).

## **11. Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales**

*Horaire indicatif : 15 h 30-16 h 00, mercredi 19 octobre*

36. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux survenus au titre de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne (UE) et de son processus de dialogues sur les politiques nationales, concernant les activités menées tant en matière de gestion intégrée des ressources en eau avec le concours de la CEE que dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques, notamment les conclusions de la réunion du Groupe de travail de l'Initiative de l'UE pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, prévue le 17 octobre à Genève.

37. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés et les enseignements tirés de ces dialogues et débattrà de leur poursuite.

## **12. Centre international d'évaluation de l'eau**

*Horaire indicatif : 16 h 00-16 h 30, mercredi 19 octobre*

38. À la septième session de la Réunion des Parties, le Kazakhstan a offert d'accueillir le Centre international d'évaluation de l'eau à compter de 2016 ou 2017. Un représentant du Kazakhstan informera le Groupe de travail des progrès réalisés à ce jour pour accueillir le Centre. Le Groupe de travail examinera le mandat du Centre ainsi que son plan de travail pour 2017-2018.

*Documentation*

Projet de programme de travail et de mandat du Centre international d'évaluation de l'eau (WG.1/2016/INF.3).

## **13. Eau et accidents industriels**

*Horaire indicatif : 16 h 30-16 h 50, mercredi 19 octobre*

39. Le Groupe de travail examinera le projet de plan de travail pour 2017-2018 du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, qui envisage d'élaborer des directives concernant la rétention des eaux d'incendie, de mener des exercices d'intervention transfrontière et de promouvoir des documents d'orientation déjà élaborés par le Groupe.

*Documentation*

Projet de plan de travail pour 2017-2018 du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels (WG.1/2016/INF.4).

**14. Programme de travail en cours pour 2016-2018**

*Horaire indicatif : 16 h 50-17 h 15, mercredi 19 octobre*

40. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2016-2018 et, au besoin, procédera aux ajustements nécessaires. Le Groupe de travail sera aussi informé de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

*Documentation*

Programme de travail pour 2016-2018 (ECE/MP.WAT/49/Add.1).

**15. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail**

*Horaire indicatif : 17 h 15-17 h 20, mercredi 19 octobre*

41. Le Groupe de travail déterminera à titre provisoire la date et le lieu de sa prochaine réunion. Il sera également informé des dates d'autres réunions au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

**16. Questions diverses**

*Horaire indicatif : 17 h 20-17 h 30, mercredi 19 octobre*

42. Les représentants qui souhaiteraient proposer des questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat le plus rapidement possible.

**17. Clôture de la réunion**

43. Les coprésidents prononceront la clôture de la réunion le mercredi 19 octobre 2016 à 17 h 30.

---